

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 16 NOVEMBRE 2018
--

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille dix-huit et le seize novembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Michel BERTHET, Guy LONGEPIERRE, Jean-Claude ARNAUD, Dominique RABILLOUD, Josiane DESROCHES, Jean-Luc PAQUELIER, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Cyrille BOUCHY, Crystelle CHANAUD, Cédric REY, Coralie LUTAUD, Simone DUVERNAY, Jacques DESHOTEL, Robert GUILLARD, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Valérie BOUILLOUX (Pouvoir à Aline MORAND), Patrice DUPONT (Pouvoir à Jean-Claude ARNAUD), Valérie BABAD (Pouvoir à Roger THEVENOT).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- SYDESL : validation du projet technique pour un dépannage,
- Marché de la garderie périscolaire : choix des entreprises et relance de lots non pourvus,
- MBA : Rapports de la CLECT concernant la GEMAPI et la voirie,
- Installation de caméras de vidéoprotection,
- Fixation du taux horaire des agents communaux intervenant pour le compte d'un tiers,
- Vente de la Poste et du terrain adjacent,
- Syndicat des Eaux : approbation du RPQS 2017,
- Création d'une commission pour la dénomination des bâtiments,
- Remboursement d'un agent,
- Divers.

Le procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2018 est lu et adopté.
Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Cyrille BOUCHY.

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre jour :

- Ajout d'une délibération relative à la composition du comité de pilotage du PLU,
- Ajout de deux délibérations permettant le versement d'une aide financière aux sinistrés de l'Aude : décision modificative et accord de versement d'une subvention.
- Ajout d'une délibération relative à la fixation du taux de taxe d'aménagement sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Délibérations :

Dépannage SYDESL

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale.

***Commune - Marché d'extension et de rénovation de la garderie périscolaire
Choix des entreprises***

Suite à l'appel d'offres concernant les travaux d'extension et de rénovation de la garderie périscolaire, le Maire demande au conseil municipal d'approuver le choix par la C.A.O. des entreprises les mieux-disantes.

Le montant total des offres valables s'élève à 116 038,10 € HT.

Les entreprises retenues sont :

Lot n°1 : VRD – Démolition, terrassement, Gros Œuvre
ROBERT BLANCHARD Entreprise pour 52 998,91€ HT

Lot n°2 : Charpente, couverture bac acier, zinguerie
NUGUES pour 11 770,67 € HT

Lot n°3 : Revêtements de façades
BONGLET SA pour 23 883,92 € HT

Lot n°4 : Menuiseries extérieures aluminium, serrureries
Lot infructueux

Lot n°5 : Menuiseries intérieures bois
Lot non pourvu

Lot n°6 : Plâtrerie, peinture, faux plafonds
GENAUDY SA pour 11 612,37 € HT

Lot n°7 : Carrelages – Faiences
AMVR POUAPON CARRELAGES pour 2 406,22 € HT

Lot n°8 : Revêtements de sols souples
SARL CLAUDE FONTIMPE pour 3 543,06 € HT

Lot n°9 : Electricité, courants forts, courants faibles
Lot non pourvu

Lot n°10 : Plomberie, sanitaires, CVC
GUERIN SAS pour 9 822,95 € HT

Les lots n°4, 5 et 9 étant infructueux, il conviendra de délibérer à nouveau.

Le conseil municipal, accepte de retenir ces entreprises et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes, pièces et documents se rapportant à cette prise de décision.

Rapport n°1 de la CLECT - GEMAPI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 ABSTENTION (Rémi BESSON) approuve le rapport n° 1 de la CLECT relatif à la compétence GEMAPI transférée au 1er janvier 2018 à la Communauté MBA tel que joint en annexe à la présente délibération.

Rapport n°2 de la CLECT - Voirie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 ABSTENTION (Rémi BESSON) approuve le rapport n°2 de la CLECT relatif aux nouvelles voiries dans les ZAE déclarées d'intérêt communautaire, transférée au 1er janvier 2019 à la Communauté MBA tel que joint en annexe à la présente délibération.

Installation de vidéoprotection

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser les installations suivantes :

- Installation de caméras de vidéoprotection sur la commune,
- Installation de caméras de vidéoprotection dédiées au Points d'Apports Volontaires,
- Dans le bureau de direction du Groupe scolaire Jules Pinsard, une caméra de vidéoprotection,
- Sur le territoire de la commune, une caméra de vidéoprotection mobile.

Fixation du taux horaire des agents communaux intervenant pour le compte d'un tiers

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le coût horaire suivant lorsque les agents communaux interviennent pour le compte de tiers en cas d'intérêt général et/ou d'urgence ou en reprise de désordre causé par un tiers : 30 €.

Vente de l'ancienne Poste

Le conseil municipal, avec 1 voix CONTRE (Cyrille BOUCHY), donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cette vente.

Syndicat des Eaux - RPQS 2017

Le conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité des membres présents.

Commission de dénomination des bâtiments

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres de cette commission sont les suivants :

- Michel ROSI,
- Jean-Claude ARNAUD,
- Michel SUCHET,
- Jean-Luc PAQUELIER,
- Dominique RABILLOUD,
- Patrice DUPONT,
- Cyrille BOUCHY,
- Aline MORAND,
- Cédric REY.

Remboursement de frais

Le conseil accepte à l'unanimité le remboursement de la somme de 30,65 € à un agent.

Comité de pilotage du PLU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte l'adhésion de Madame Simone DUVERNAY au sein du comité de pilotage qui est désormais constitué comme suit :

- Michel ROSI,
- Michel SUCHET,
- Roger THEVENOT,
- Michel BERTHET,
- Jean-Claude ARNAUD,
- Rémi BESSON,

- Dominique RABILLOUD,
- Guy LONGEPIERRE,
- Patrice DUPONT,
- Simone DUVERNAY.

Commune – Décision modificative n°4

Le conseil municipal approuve la décision modificative à l'unanimité.

Aide aux sinistrés de l'Aude

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention de 1 000 € au profit des communes sinistrées de l'Aude dans le cadre de l'opération « Solidarité communes audoises 2018 ».

Commune - Taxe d'aménagement

Le Conseil municipal décide avec 4 abstentions (Josiane DESROCHES, Claire DE CROMBRUGGHE, Jacques DESHOTEL et Rémi BESSON) d'instituer le taux de taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

La séance est levée à 20h50.

***Le Maire,
Michel ROSI***